

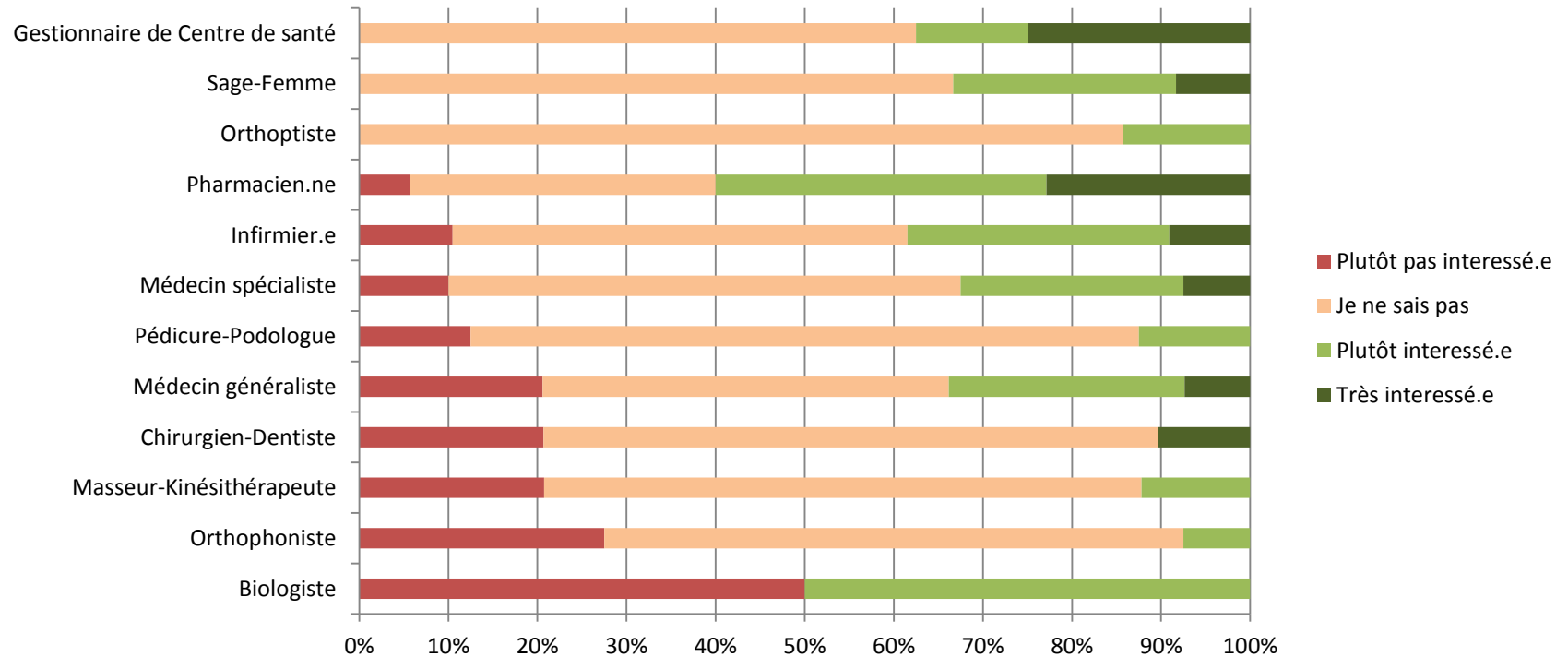
La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) :

**Une nouvelle organisation coordonnée
pluri professionnelle**



Introduction

Personnellement, seriez-vous intéressé.e pour participer à la construction d'une CPTS ? (482 réponses)



Source : CPAM 93, août 2019, résultats d'un questionnaire en ligne

Sommaire

- 1. Qu'est-ce qu'une CPTS ?**
- 2. La mise en place d'une CPTS : mode d'emploi**
- 3. Les dispositifs d'accompagnement après la signature du contrat**
- 4. Discussion : de quoi avez-vous besoin pour votre projet ?**

Sommaire

- 1. Qu'est-ce qu'une CPTS ?**
2. La mise en place d'une CPTS : mode d'emploi
3. Les dispositifs d'accompagnement après la signature du contrat
4. Discussion : de quoi avez-vous besoin pour votre projet ?

1. Qu'est-ce qu'une CPTS ?



Des constats partagés :

- Des enjeux croissants pour notre système de santé
 - Une dispersion et un cloisonnement entre les différentes parties prenantes
 - Pour les patients : de réelles difficultés d'accès aux soins
- ➔ **Conséquence : Un besoin d'innover pour garantir la pérennité du système de santé**

1. Qu'est-ce qu'une CPTS ?



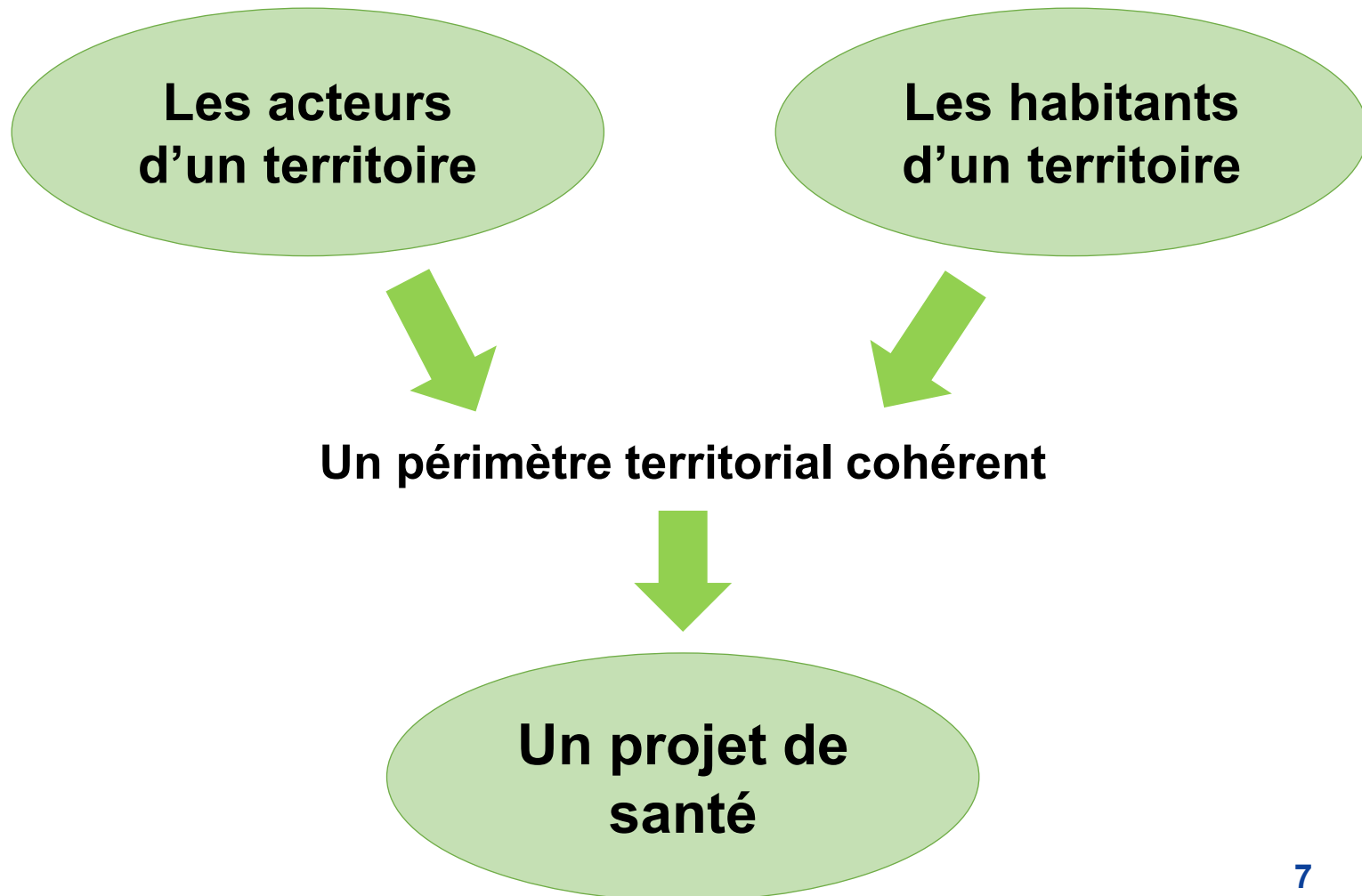
➔ **Le pari de l'exercice coordonné** : concilier l'accessibilité et la qualité des soins tout en améliorant les conditions d'exercice

- Faciliter l'accès aux soins
- Fluidifier les parcours des patients
- Améliorer la qualité de la prise en charge
- Développer les activités de prévention
- Contribuer à l'attractivité d'un territoire

1. Qu'est-ce qu'une CPTS ?



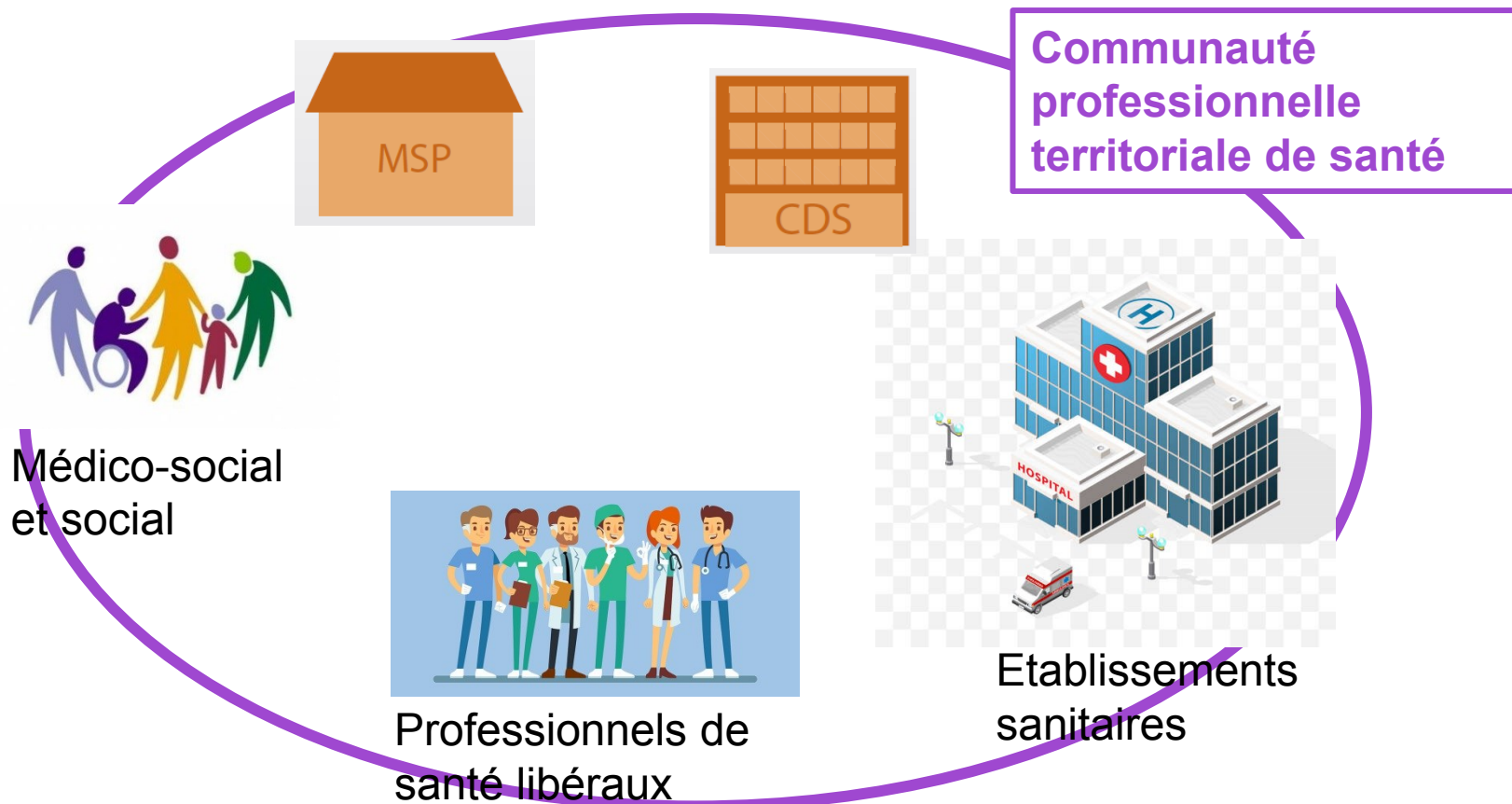
La CPTS dans le système de santé : depuis la loi de 2016, un nouveau mode d'exercice à l'échelle **d'un territoire** entre professionnels et partenaires de santé libéraux et les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.



1. Qu'est-ce qu'une CPTS ?



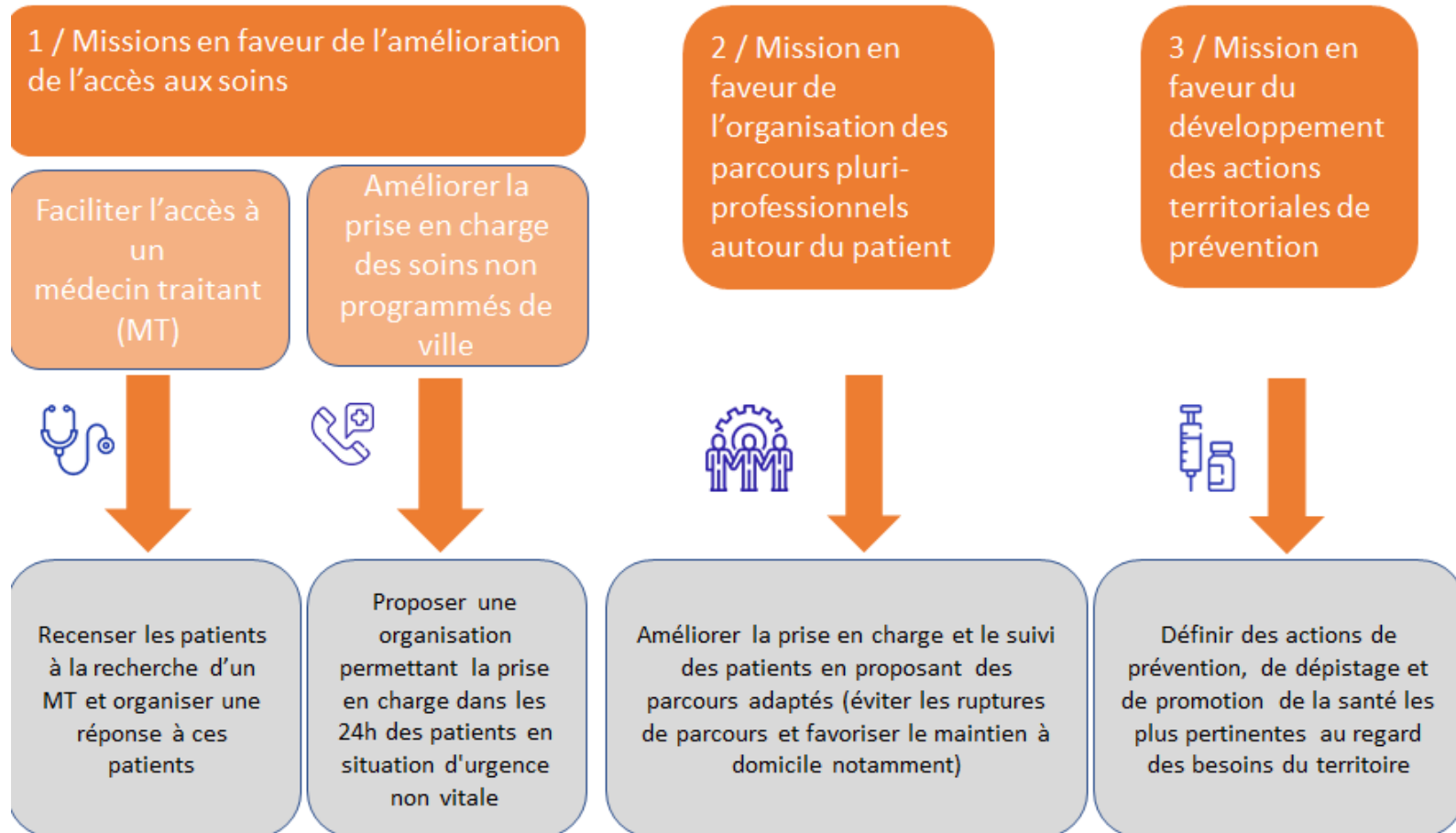
La CPTS n'est pas une structure de soins, c'est une organisation qui s'appuie sur l'existant du territoire



1. Qu'est-ce qu'une CPTS ?



L'ACI du 20 juin 2019 définit trois missions prioritaires : accès aux soins, parcours et prévention



1. Qu'est-ce qu'une CPTS ?



Deux missions optionnelles : qualité et pertinence des soins, et accompagnement des professionnels de santé

4 / Actions en faveur de la qualité et de la pertinence des soins



Développer des démarches qualité dans une dimension pluri-professionnelle pour améliorer la qualité et l'efficacité de la prise en charge des patients (groupes d'analyse de pratiques notamment)

5 / Actions en faveur de l'accompagnement des PS sur le territoire



Promouvoir et faciliter l'installation des professionnels de santé notamment dans les zones en tension démographique

1. Qu'est-ce qu'une CPTS ?



Exemples d'actions menées par des CPTS:

1. **Organisation d'astreintes chez les médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes et infirmiers (Vénissieux) :**
 - Astreintes tous les après-midi de 14h à 20h, avec maintien de plages libres sur leur emploi du temps
 - Orientation sur ces plages par les pharmaciens
 - Coordination par la mise en place d'un planning partagé et d'une messagerie instantanée

1. Qu'est-ce qu'une CPTS ?



Exemples d'actions menées par des CTPS:

- 1. Organisation d'astreintes chez les médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes et infirmiers (Vénissieux)**
- 2. Création d'une cartographie opérationnelle des professionnels (Paris 14^e) :**
 - Réaliser et/ou déployer un outil convivial recensant les domaines de compétences et zones d'intervention géographiques de chacun
 - Orientation facilitée des patients près de chez eux
 - Gain de temps pour les professionnels de santé mais également les structures d'appui

1. Qu'est-ce qu'une CPTS ?



Exemples d'actions menées par des CPTS:

- 1. Organisation d'astreintes chez les médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes et infirmiers (Vénissieux)**
- 2. Création d'une cartographie opérationnelle des professionnels (Paris 14^e)**
- 3. Facilitation de l'accès au vaccin antigrippal (Paris 13^e) :**
Recensement des permanences de vaccination antigripale sur le territoire (cabinets libéraux, MSP, centres de santé etc.)
 - Diffusion large de l'information
 - Organisation de permanences dans les zones désertifiées

1. Qu'est-ce qu'une CPTS ?



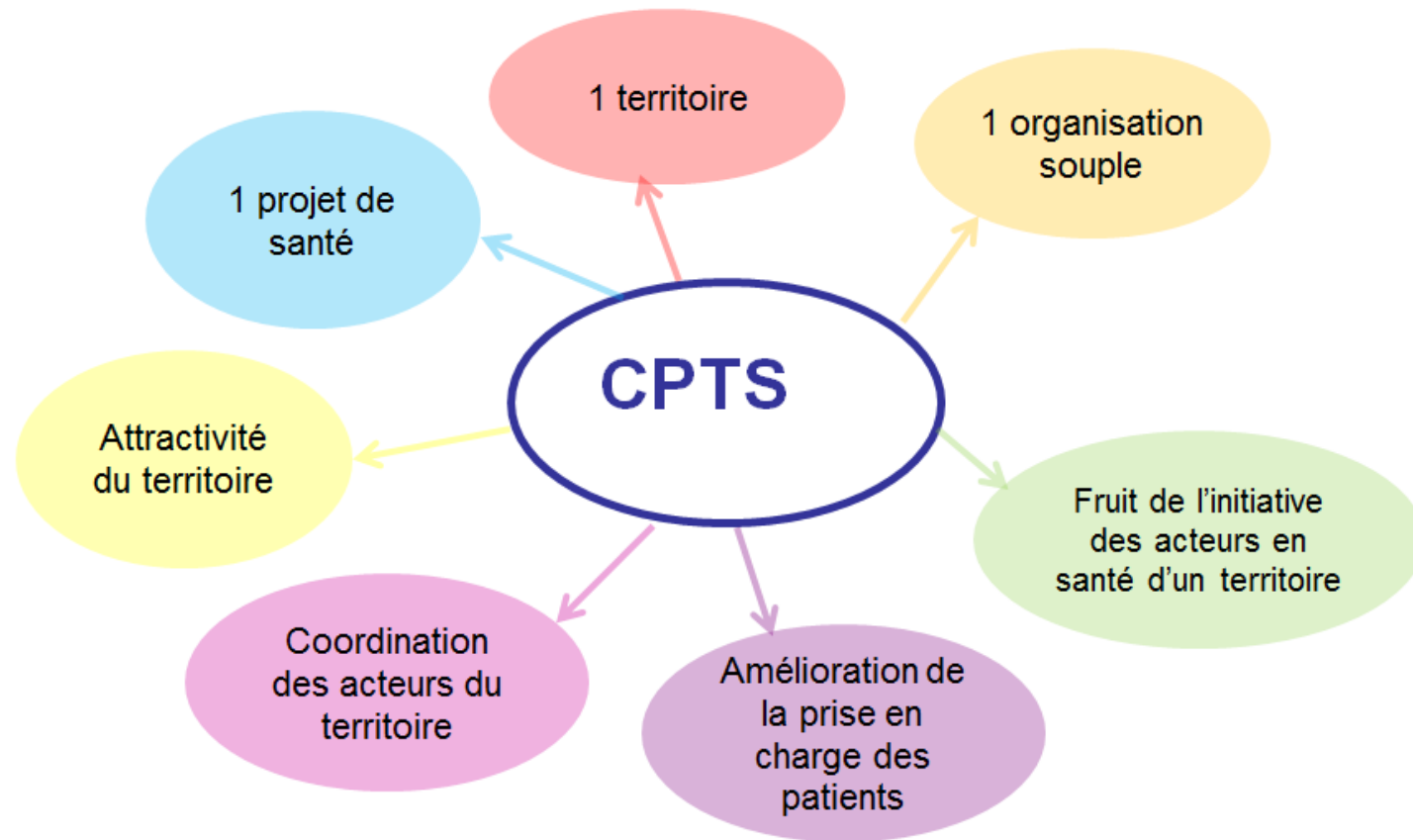
Exemple de la CPTS Orléanais :

<https://www.youtube.com/watch?v=hZWKd4VjVFw&feature=youtu.be>

1. Qu'est-ce qu'une CPTS ?



En bref : un projet de santé concret dans un cadre souple impulsé par les professionnels de santé eux-mêmes



Sommaire

1. Qu'est-ce qu'une CPTS ?
- 2. La mise en place d'une CPTS : mode d'emploi**
3. Les dispositifs d'accompagnement après la signature du contrat
4. Discussion : de quoi avez-vous besoin pour votre projet ?

2. La mise en place d'une CPTS : mode d'emploi



Trois phases de création d'une CPTS :

(Environ 6 mois)

Idéation



Conception



Contractualisation



Emergence des projets
• Prise de contacts institutions et accompagnants

Présentation en réunion plénière

Organisation du projet de CPTS : méthode, territoire, communauté PS...

✓ Lettre d'intention

Elaboration du projet de CPTS :
fiches actions, statuts (adaptables)

Constitution de la CPTS : Assemblée générale constitutive

Rédaction du projet de santé

✓ Echanges avec la CPAM et ARS sur le projet de santé

Co-construction des indicateurs

Validation du contrat

✓ Signature tripartite de l'accord



Accompagnement :

- Facilitation des contacts
- Aide au diagnostic territorial
- Aide à la formalisation de la lettre d'intention



Accompagnement :

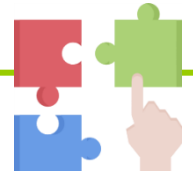
- Assistance technique et juridique
- Fourniture de données à la demande
- Crédits d'amorçage



Accompagnement :

- Données pour afin de co-construire les indicateurs

2. La mise en place d'une CPTS : mode d'emploi



Trois phases de création d'une CPTS :

(Environ 6 mois)

Idéation



Conception



Contractualisation

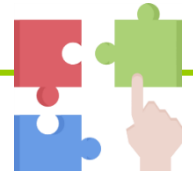


FOCUS 1 : Exemples de données à votre disposition sur votre territoire

- Données générales sur la population (âge, couverture santé etc.)
- Données de démographie médicale sur le territoire
- Accès aux soins :
 - Patients sans médecin traitant, par tranche d'âge
 - Taux d'hospitalisation après passage aux urgences
- Parcours :
 - Effectifs de patients présentant des ALD, selon l'affection
- Prévention
 - Taux de dépistage de cancers (mammographies, frottis, dépistage du cancer colorectal)
 - Taux de vaccination, taux de recours à un chirurgien-dentiste

Approfondissement possible selon vos demandes.

2. La mise en place d'une CPTS : mode d'emploi



Trois phases de création d'une CPTS :

(Environ 6 mois)

Idéation



Conception



Contractualisation



FOCUS 2 : qu'est-ce qu'une lettre d'intention ?

- Un besoin exprimé, une idée
- Un territoire défini, et de premières pistes d'analyses
- Des macro échéances dans la conduite du projet
- Des initiateurs et initiatrices de projet et des contacts parmi les professionnels de santé du territoire

2. La mise en place d'une CPTS : mode d'emploi



Trois phases de création d'une CPTS :

(Environ 6 mois)

Idéation



Conception



Contractualisation

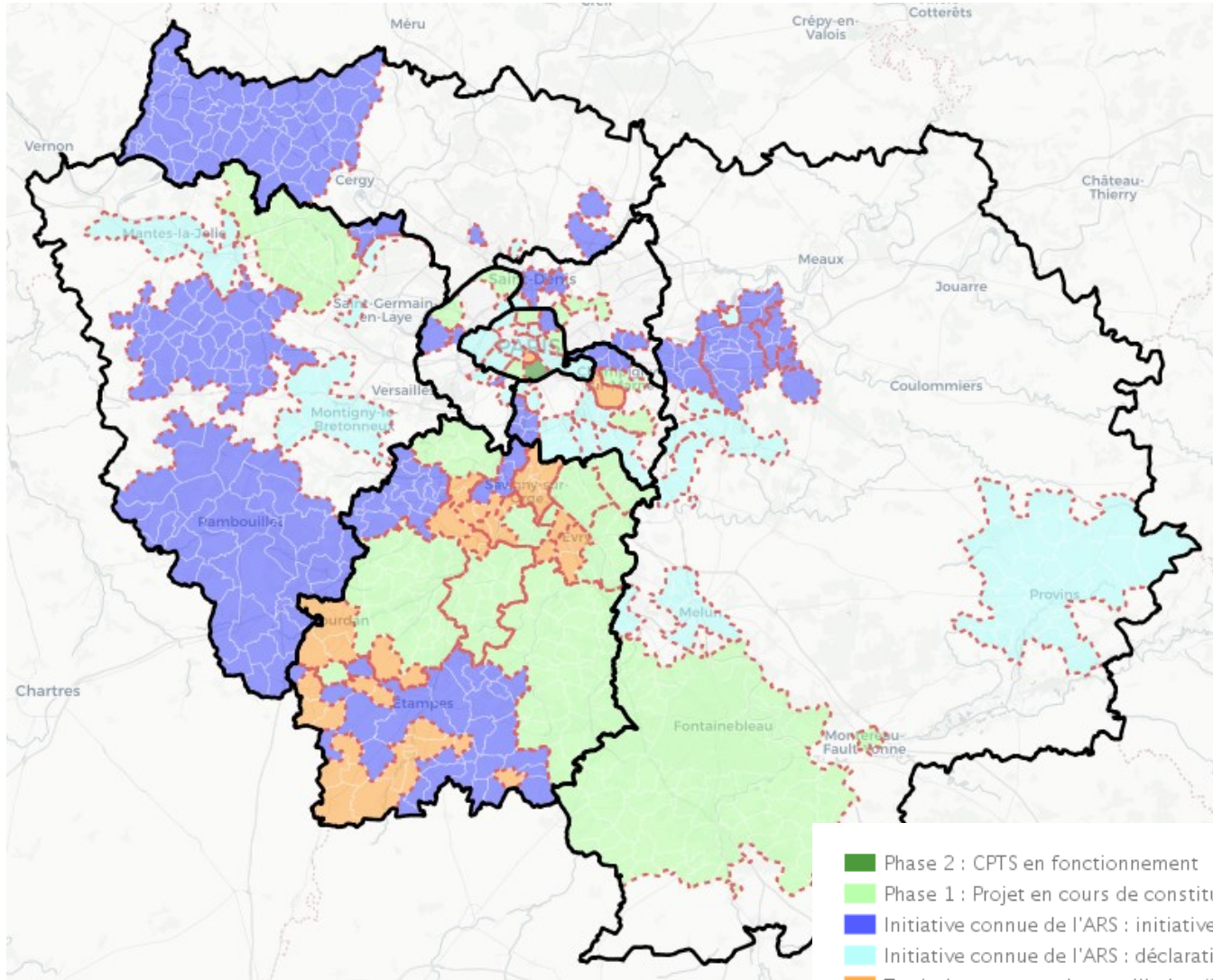


FOCUS 3 : Exemples d'indicateurs associés aux actions menées par les CPTS

- Accès aux soins :
 - Nombre de patients de 17 ans et plus sans médecin traitant
 - Taux de passage aux urgences non suivis d'hospitalisation
- Mise en place de parcours pluri-professionnels :
 - Nombre de protocoles rédigés par la CPTS
 - Nombre de patients ayant intégré l'un des protocoles de la CPTS
- Développement de la prévention
 - Taux de vaccination ROR, grippe (sur population cible)
 - Taux de dépistage sur les cancers colorectal, du sein ou du col de l'utérus

Ou tout autre indicateur qui apparaîtrait pertinent.

2. La mise en place d'une CPTS : mode d'emploi



2. La mise en place d'une CPTS : mode d'emploi



Témoignage : 3 questions au Dr Yohan Saynac (CPTS Pantin) sur l'expérience pantinoise

- Comment est née votre « aventure CPTS » ?
- Où en êtes-vous aujourd'hui ?
- Comment êtes-vous arrivés jusqu'ici ?

2. Témoignage du Dr Yohan Saynac (Pantin)



La naissance du projet :

- De nouvelles installations à Pantin (MSP, IDE, psychologue)
- Une offre de soin en partie insuffisante
- Une forte présence des CMS
- Une forte « universitarisation » des professionnels
- Envie commune de co-construction

2. Témoignage du Dr Yohan Saynac (Pantin)



Quelques dates :

- **Novembre 2018** : première réunion de présentation de l'initiative CPTS => **19 participants**
- **Février 2019** : une seconde réunion et AG constitutive de l'association « CPTS de Pantin » => **plus de 30 participants**
- **Août 2019** : contractualisation pour la **phase 1** avec l'ARS

2. Témoignage du Dr Yohan Saynac (Pantin)



Quelques chiffres :

- 51 adhérents
- Un CA de 15 personnes
- Un bureau de 5 personnes
- 4 groupes de travail autour des 4 principales missions
- Au minimum 2 axes de recherche universitaires
- 6 professions différentes représentées au CA

2. Témoignage du Dr Yohan Saynac (Pantin)



Projet de santé :

→ Intervention autour des missions socles des CPTS

- Accès au MT
- Demande de soins non programmés
- Action de promotion de la santé : le sport sur ordonnance
- Maintien des personnes vulnérables au domicile

→ Embauche d'un coordonnateur prévue dès le versement des 30 000 euros

2. Témoignage du Dr Yohan Saynac (Pantin)



Organisation et actualité :

→ Le 17 Septembre CA dernier :

- Définition de la fiche de poste du coordonnateur
- Conditions d'embauche
- Définir les acteurs responsables du recrutement
- Un point sur l'avancée des groupes de travail
- Prochaine réunion dans 3 semaines

→ **Un axe de recherche universitaire** : travail de thèse collectives autour de la participation du patient dans une perspective de co-construction

Sommaire

1. Qu'est-ce qu'une CPTS ?
2. La mise en place d'une CPTS : mode d'emploi
- 3. Les dispositifs d'accompagnement après la signature du contrat**
4. Discussion : de quoi avez-vous besoin pour votre projet ?

3. Les dispositifs d'accompagnement après signature



Avant signature : des crédits d'amorçage

- Rappel : des crédits d'amorçage (par exemple, aide au recrutement d'un coordinateur)

Après signature : un financement pérenne

- Variable selon la taille de la communauté, les missions exercées et les résultats obtenus
- Dont l'utilisation est laissée à la libre appréciation de chaque communauté professionnelle pour la réalisation de ses missions

Population couverte :	<40 000 habitants	Entre 40 et 80 000 habitants	Entre 80 et 175 000 habitants	>175 000 habitants
Financement total possible (annuel)	185 000€	242 000€	315 000€	380 000€
+ volet supplémentaire « soins non-programmés »	35 000€	45 000€	55 000€	70 000€

3. Les dispositifs d'accompagnement après signature



Exemple de la CPTS de Vénissieux (70 000 habitants) sur 5 ans :

- Accès aux soins et soins non programmés : 175 000€ (dont 50% variables)
 - ✓ Interlocuteur social unique
 - ✓ Mi-temps secrétaire administrative
 - ✓ 20% directrice CPTS
 - ✓ Ouvertures de plages de soins non-programmés de 14h à 20h
 - ✓ Propositions de téléconsultations
 - ✓ Agenda partagé et outil de type messagerie instantanée

- Parcours pluri-professionnels : 350 000€ (dont 50% variables)
 - ✓ Mise en place d'un coordonnateur de parcours, de réunions mensuelles de coordination (incluant un établissement de santé) etc.
 - ✓ Annuaire des professionnels et outil de partage autour d'un patient

- Développement des actions de prévention : 150 000€ (dont 50% variables)
 - ✓ Promotion des actions engagées par les PS

3. Les dispositifs d'accompagnement après signature



Des missions socle et un nombre de professionnels de santé appelés à monter en charge progressivement :

1 / Missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins

Faciliter l'accès à un médecin traitant (MT)



Améliorer la prise en charge des soins non programmés de ville



- **Démarrage dans les six mois** suivant la signature du contrat
- Déploiement au plus tard **18 mois** après signature

2 / Mission en faveur de l'organisation des parcours pluri-professionnels autour du patient



3 / Mission en faveur du développement des actions territoriales de prévention



- **Démarrage dans l'année** suivant la signature du contrat
- Déploiement au plus tard **24 mois** après signature

3. Les dispositifs d'accompagnement après signature



Un accompagnement des CPTS en activité :

- Un suivi local tripartite de la réalisation des missions et actions envisagées par la communauté professionnelle
- Un suivi de la montée en charge du nombre de professionnels de santé du territoire au sein de la CPTS
- Un suivi de l'accord aux niveaux national, régional et local dans le cadre d'instances paritaires spécifiques

3. Les dispositifs d'accompagnement après signature



Une équipe d'accompagnement commune CPAM – service médical – ARS, pour vous accompagner :

- Dans la mise sur pieds de votre projet de CPTS
- Dans l'accompagnement des CPTS après la signature du contrat tripartite (RDV régulier)

Nos coordonnées :

- CPAM : arnaud.bontemps@assurance-maladie.fr
- Service médical : samira.saifi@assurance-maladie.fr
- ARS : geraldine.valerio@ars.sante.fr

Autres contacts utiles :

- votre union régionale des professionnels de santé (URPS)
- www.avecsante.fr (ex FFMPS)

En conclusion

Les CPTS, une réponse à un besoin d'exercice coordonné à l'échelle locale

- Faciliter l'accès aux soins, développer la prévention et les parcours de santé pour vos patients
- Mieux connaître et s'intégrer dans une communauté pluridisciplinaire large à l'échelle d'un bassin de population
- Améliorer ses conditions d'exercice, notamment face aux situations complexes, et contribuer à l'attractivité du territoire

Une assistance technique tout au long du projet et un financement pérenne

- Une aide financière à l'amorçage du projet, un financement pérenne dès la signature du contrat
- Une assistance technique de l'ARS et de l'assurance maladie tout au long de la construction du projet
- Un suivi régulier après la signature de l'accord

Un dispositif souple, partant des besoins du territoire

- Un projet de santé élaboré par les professionnels eux-mêmes, sur la base d'un diagnostic territorial
- Une adaptation des actions et des priorités aux enjeux et besoins du territoire
- Une forme juridique adaptable

Sommaire

1. Qu'est-ce qu'une CPTS ?
2. La mise en place d'une CPTS : mode d'emploi
3. Les dispositifs d'accompagnement après la signature du contrat
4. **Discussion : de quoi avez-vous besoin pour construire votre projet ?**

Merci de votre attention

Coordonnées utiles :

- CPAM : arnaud.bontemps@assurance-maladie.fr
- Service médical : samira.saifi@assurance-maladie.fr
- ARS : geraldine.valerio@ars.sante.fr